



CONTRAT DE PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE – MARIAGE

Photographe

Marjorie LARSENEUR-LESUEUR
321 rue du 11 Novembre
76650 Petit-Couronne
Téléphone : 06 67 00 95 31
SIRET : 843 773 235 00026
(ci-après dénommée « le Photographe »)

Clients

Nom & Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Informations mariage

Date du mariage :
Lieu(x) :
Formule choisie :
Horaires de couverture :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles Marjorie LARSENEUR-LESUEUR, exerçant sous l'enseigne LMPHOTOGRAPHIER – Immortalise l'instant, réalisera une prestation photographique dans le cadre du mariage des Clients.

La prestation comprend exclusivement les éléments mentionnés sur le devis signé.

Article 2 – Style artistique

Les Clients reconnaissent avoir pris connaissance du style artistique du Photographe (portfolio, réseaux sociaux, supports de communication).

Ils acceptent :

- le cadrage
- la sélection des images
- le traitement colorimétrique
- l'interprétation artistique

Aucune demande de modification majeure du style ne pourra être exigée après livraison.

Article 3 – Réserve

La réserve de la date est effective uniquement après :

- Signature du devis
- Signature du présent contrat
- Versement d'un acompte de 30 %

Sans réception de ces trois éléments, la date ne pourra être garantie.

Article 4 – Modalités de paiement

- Acompte : 30 % à la signature
- Solde : au plus tard le jour du mariage

En cas de retard de paiement, des pénalités légales pourront être appliquées conformément au droit français.

Article 5 – Déroulement de la prestation

Les Clients s'engagent à :

- Faciliter le travail du Photographe
- Prévoir un planning clair
- Informer les invités de sa présence

Le Photographe ne pourra être tenu responsable :

- D'un retard lié à l'organisation
- D'un refus d'un invité d'être photographié
- D'une gêne occasionnée par d'autres prestataires

Article 6 – Conditions techniques

En cas de conditions lumineuses défavorables, météo extrême ou restrictions imposées par un lieu ou officiant, le Photographe fera son maximum mais ne pourra garantir un rendu identique aux images promotionnelles.

En cas de panne matérielle exceptionnelle, un matériel de secours est prévu.

Article 7 – Livraison des images

Les photographies seront livrées :

- En format numérique haute définition

- Via galerie privée sécurisée
- Sous un délai estimé de 6 à 10 semaines

Les fichiers bruts (RAW) ne sont jamais remis.

La sélection des images est laissée à l'entière appréciation du Photographe.

Article 8 – Conservation des fichiers

Les fichiers sont conservés pendant une durée de 12 mois après livraison. Passé ce délai, aucune garantie d'archivage ne pourra être assurée.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les photographies restent la propriété intellectuelle du Photographe, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Article 10 – Droit à l'image

Les Clients autorisent le Photographe à utiliser les images réalisées à des fins de communication professionnelle, sauf opposition écrite préalable avant le mariage.

Article 11 – Annulation

En cas d'annulation par les Clients, l'acompte reste acquis au Photographe. Toute annulation à moins de 30 jours du mariage entraîne le paiement total de la prestation.

Article 12 – Force majeure

En cas de force majeure, le Photographe s'engage à proposer une solution de remplacement ou, à défaut, à rembourser les sommes versées.

Article 13 – Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Fait à, le

Signature des Clients

Signature du Photographe

Marjorie LARSENEUR-LESUEUR